

le gouvernement n'avait pas besoin d'emprunter ; il n'était tenu qu'à prêter ses bons. Mais en supposant qu'il fût dans l'intérêt des deux compagnies que le gouvernement négociait lui-même ces débentures—ce qui n'est pas établi,—il n'était pas nécessaire au moins de se hâter autant que dans l'affaire des Tanneries. Le Trésorier aurait dû, en tout cas, s'adresser aux capitalistes au moyen d'annonces, et par là il aurait certainement pu vendre ses débentures au pair, comme les quotes données par les journaux monétaires de Londres depuis plusieurs mois le font voir, ou bien de les vendre comme il l'a fait, de gré à gré à 5 par 100 de perte.

Mais là n'est pas toute la perte. Le Trésorier n'a pas besoin d'argent ; il est par conséquent tenu de placer dans les Banques ses quatre millions. Et, tandis que son argent lui coûte 5½ par cent, il ne reçoit des Banques que 5 par cent sur les \$4,000,000 de l'emprunt, cela fait \$10,000 par année. Encore un joli denier que la Province va perdre par la faute grossière, sinon par la fraude du Trésorier.

Une conduite aussi illégale du Trésorier de la province, surtout lorsqu'elle avait eu des résultats aussi désastreux pour nos finances, ne pouvait être passée sous silence.

M. Bellingham, qui s'était trouvé à Londres lorsque l'emprunt fut contracté par M. Robertson, et qui avait été à même de constater les circonstances extraordinaires dans lesquelles il avait eu lieu, proposa, le 8 février 1875, la motion suivante :

“ Qu'il soit nommé un comité spécial composé de M. Bellingham, de l'Honorable M. le Procureur-Général Church, l'Honorable M. Trudel, M. Joly, M. Bachand et M. Verreault, pour s'enquérir de toutes les affaires se rapportant à l'emprunt de £800,000 stg., annoncé dans le *Times*, de Londres, du 4 juillet 1874, et signé par le Trésorier de la Province et de toutes les affaires se rapportant au paiement de subsides aux compagnies de chemins de fer subventionnées et au prêt des \$2,307,861.69 empruntées en Angleterre, avec pouvoir de faire comparaître devant lui toutes personnes, de se procurer tous papiers et documents, et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre.

1. Que près d'un million de piastres de l'excédant du revenu restait en caisse quand le Trésorier de la Province a demandé la permission de se rendre à Londres pour négocier un emprunt de £800,000 stg. ; qu'après son retour au Canada quoiqu'il connût très-bien qu'il avait été stipulé que